

Les restitutions proposées par l'auteur ne visent en partie qu'à donner une idée du sens général.

Le texte grec est un édit de Vespasien, daté du 27 décembre 74 ap. J.-C., octroyant des privilèges aux *medici* et aux *praeceptores* : l. 13-14, immunité ; l. 15-22, défense contre l'*injuria* ; l. 22-26, droit corporatif.

Le texte latin est un rescrit de Domitien, adressé en 93-94 à A. Licinius Mucianus et à Gavius Priscus, inconnus par ailleurs.

P. 973 à 1019 : long commentaire concernant les restitutions du texte et la politique des empereurs romains relative à l'enseignement supérieur que nous voyons ici (l. 22-26) organisé en véritables universités.

SYRIA, XVII, 1936.

P. 100. R. Cagnat. A environ 8 kilomètres à l'est-nord-est de Tyr. Milliaire de la route de Tyr à Damas par *Caesarea Paneas*.

129) ΔΝ ΙΜΡ CAESARI
 LV CIO ΔΟΜΙΤΙΟ
 AVreliano PIO
 FELICI inuicto
 AVgusto PONTI
 fici MAXIMO
 ARABICO MAXIMO
 PERSICO MAXIMO
 IMPERATORI HO
 RIENTIS A TYRO
 METROPOLI
 P A N E A M

E

TRANSACTIONS AND PROCEEDINGS OF THE AMERICAN PHILOLOGICAL ASSOCIATION, LXV, 1934.

P. XLII-XLIII. A. E. Gordon. Le marbre comme critère pour dater les inscriptions latines de l'époque républicaine. Il était déjà employé en 90-80 av. J.-C.

P. 163-177. Ch. Chr. Mierow. La formule *hoc monumentum heredem non sequitur* concernerait le droit d'inhumation dans le terrain en cause.

P. 198-206. M. S. Ginsburg. Le mot *princeps* dans l'expression *princeps libertinorum* (*C. I. L.*, IV, n° 117) ne désigne pas le chef de la communauté juive de Pompéi.

P. 248-259. O. W. Reinmuth. L'édit de Tiberius Julius Alexander, préfet d'Égypte (Dilttenberger, *O. G. I. S.*, II, n° 669 ; une partie sur papyrus : Berlin, n° 11601) est un édit fiscal au début d'un *lustrum* (68 ap. J.-C.).

Id., LXVI, 1935.

P. 55-72. R. E. G. Downey. Renvois à des inscriptions dans la chronique de Malalas.

TRIERER ZEITSCHRIFT, X, 1935.

P. 45. J. B. Keune. Remarques sur l'emploi de *faciendum* et *ponendum* (ou *fecit*, *posuit*, etc.) dans l'épigraphie des Trévires et dans celle des Médiomatrices.

P. 53-73. J. B. Keune. Importante étude sur les tuiles ou briques estampillées de la Gaule et des Germanies romaines, à